

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 03/07/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Ludovic LIONS

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente
du

N° CP *110/20-07*
Séance du *29* JUIN 2007

DOTATION D'ACCOMPAGNEMENT DES CHARGES DE CENTRALITE DE L'AGGLOMERATION COLMARIENNE 2007-2008 1ERE PROGRAMMATION DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2007/I – 11^e/05 du 14 décembre 2006, relative à la création d'un dispositif d'accompagnement des deux agglomérations haut-rhinoises pour les années 2007 et 2008 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux agglomérations colmarienne et mulhousienne,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- ❖ Approuve, dans le cadre de la Dotation d'Accompagnement des Charges de Centralité de l'Agglomération Colmarienne 2007-2008, la 1^{ère} programmation d'opérations telle qu'elle figure dans le rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 224 000,00 €.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant : programme F 035 – chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 – Enveloppe 89661 – Partenariat CAC.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER